



Communiqué de presse

## 216 communes françaises labellisées « Villes et Villages Étoilés » par l'ANPCEN : une progression de 145 %

**Paris – 21 janvier 2013 : L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) vient de labelliser 216 communes françaises dont 149 participent pour la 1<sup>ère</sup> fois au concours 2012 de « Villes et Villages Étoilés », pour leurs efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit et leur réduction de la pollution lumineuse. Elles représentent 400 000 habitants, dans plus de 60 départements différents. Nombre de communes montrent qu'elles ont ouvert ainsi des voies de progrès, au moment où s'apprête à paraître un arrêté national sur l'extinction la nuit des vitrines, façades et locaux non occupés, pour mise en application au 1<sup>er</sup> juillet 2013.**

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) a organisé en 2012 la quatrième édition de son concours Villes et Villages Étoilés, qui récompense les communes engagées dans une démarche d'amélioration continue, par un label variant de 1 étoile à 5 étoiles, valable désormais 4 ans et remis dès janvier 2013 aux maires des 216 communes retenues.

Le concours Villes et villages étoilés, gratuit et ouvert à toutes les communes de France, a pour objectif de promouvoir auprès des collectivités locales et des citoyens la qualité de l'environnement nocturne tant pour les humains que pour la biodiversité, inciter aux économies d'énergie, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées à l'éclairage public et à la baisse de coûts publics inutiles.

« Il prolonge différentes actions de sensibilisation et d'accompagnement conduites par l'association toute l'année auprès des communes, depuis 15 ans. » souligne l'ANPCEN.  
« Nous enregistrons avec plaisir une progression quantitative de **145 % en un an**. Celle-ci traduit l'écho que reçoivent désormais les actions de sensibilisation et d'accompagnement que nous conduisons en faveur de la qualité de la nuit. Nous relevons également avec intérêt que **des villes de plus de 5 000 habitants, jusqu'à 35 000 habitants**, rejoignent désormais le concours ; c'est l'un de nos objectifs. Nous sommes convaincus que ce mouvement va se prolonger dans les années à venir ».

Le concours est soutenu par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et par les partenaires de l'ANPCEN : la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, les Parcs Nationaux, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et les Ecomaires.

### Premier jury national : distinctions nationales

Pour la première fois, l'ANPCEN a réuni un jury national composé de représentants de l'ANPCEN, de la Ligue de Protection des Oiseaux, de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, des Parcs Nationaux de France, d'élus, dont le maire d'une commune précédemment labellisée. Ce jury a attribué, parmi les labellisées 2012, des distinctions spécifiques afin de souligner des pratiques ou initiatives, dans 5 catégories :

**commune du littoral, commune d'un parc naturel régional, commune d'un parc national, commune ayant une forte progression, commune ayant informé ou sensibilisé les citoyens.** Le jury a ainsi distingué : **Sainte-Marie de Ré**, dans l'île de Ré, **Entre Deux** à la Réunion dans le Parc national de la Réunion, **Saumur** dans le Maine et Loire dans le Parc naturel régional Loire Anjou-Touraine, **Saint-Gence** dans la Haute Vienne, **Saint-Sulpice le Guérétois** dans la Creuse. Les communes recevront un diplôme spécifique. (sur la carte : ★)

### Millésime 2012

Les 216 communes retenues cette année par l'ANPCEN présentent des profils très variés : de Loubaut (Ariège, la plus petite commune avec 30 habitants) 1<sup>ère</sup> commune de ce département à être labellisée avec 4 étoiles, à 30 villes de plus de 5 000 habitants comme Saumur (Maine et Loire, ville de 28 000 habitants) ou Haguenau (Bas-Rhin, ville de 35 000 habitants) qui obtiennent leur première étoile, en passant par Entre-Deux, nouvelle commune labellisée sur l'île de la Réunion.

Forte progression de **145 % en un an**, du nombre de communes labellisées qui passe de **39** en 2009, **64** en 2010, **88** en 2011 à **216** en 2012. 300 communes distinctes ont été labellisées en 4 ans par l'ANPCEN pour la préservation de leur ciel et environnement nocturnes.

En 2012, **22 communes** ont réussi à obtenir 5 étoiles, **51 communes** : 4 étoiles, **39 communes** : 3 étoiles, **36 communes** : 2 étoiles et **68 communes** : 1 étoile.

Des communes, candidates pour la première fois, ayant depuis peu une extinction nocturne appropriée de l'éclairage public en cours de nuit, obtiennent cette année leur distinction nationale : Vachères (04), Sainte Marie de Ré (17), Saint Feyre (23), Revel (38).

**47 communes** labellisées se situent dans un parc naturel régional ou dans un parc national : un **nombre qui double entre 2011 et 2012**.

**77 communes** parmi les labellisées ont signé une charte avec l'ANPCEN les faisant entrer dans une démarche d'attention à leur environnement nocturne.

### Millésimes précédents et reconquêtes des étoiles

Lors de cette édition 2012, toutes les communes labellisées en 2010 devaient reconcourir pour maintenir leur label. 57 communes, soit **89 %**, conservent ainsi leur distinction ou l'améliorent, dans tous les cas, il s'agit de progrès effectués en suivant les recommandations proposées par l'ANPCEN : Estoublon (04), Poncey les Athée (21), Saint Georges Nigremont (23), Huisseau sur Cosson (41), Chasselas (71) passent de 1 à 3 étoiles.

Claville (27) et Sacquenville (27) passent quant à elles de 2 à 4 étoiles.

**7 communes** de 2010, n'ont pas reconcouru et perdent donc leur distinction nationale. Il s'agit de Landifay et Bertaignemont (02), Le Hérie la Viéville (02), Accolans (25) Saint Lunaire (35), Ouchamps (41), Lux (71).

D'une édition à l'autre, l'ANPCEN constate que la dynamique du concours incite à progresser, ce qui est l'un des objectifs :

Ainsi 2 communes labellisées 2 étoiles en 2009 et qui avaient perdu leur label en 2011 pour non participation ; Guerfand (71) et Thoiré sur Dinan (72) ont reconcouru et sont récompensées par 4 étoiles à cette édition 2012.

Une commune n'ayant pas obtenu d'étoile en 2011 est reconnue lors de cette 4<sup>ème</sup> édition grâce à ses efforts engagés depuis : Bernin (Isère - 3100 habitants – 0 étoile en 2011 obtient 1 étoile en 2012). Autre exemple, Boisset Saint Priest (Loire – 1100 habitants),

candidate non labellisée en 2009, qui a participé en 2010 et obtenu 1 étoile, lors de sa nouvelle inscription en 2012 décroche 2 étoiles.

A noter : le cas exceptionnel de Roncherolles sur le Vivier (76) qui a participé à toutes les éditions du label depuis sa création en 2009 et est ainsi passée de 2 à 4 étoiles.

### **Créer une dynamique et la pédagogie des progrès**

Les municipalités labellisées reçoivent un diplôme et peuvent valoriser leurs étoiles sur des panneaux signalétiques à implanter à leurs entrées (photo jointe). Afin de renforcer la dimension pédagogique de ce concours, l'ANPCEN adresse également un courrier personnalisé à chaque commune candidate pour lui indiquer, avec le score qu'elle a obtenu, les axes de progrès envisageables pour renforcer la qualité de la nuit sur son territoire. Pour ce faire, des étiquettes environnementales, élaborées par l'ANPCEN, sur la base des étiquettes énergies, sont proposées pour mieux qualifier l'impact des nuisances lumineuses, suivant quatre critères, indissociables les uns des autres, que sont la consommation et l'orientation des sources lumineuses, la puissance lumineuse installée et la colorimétrie des lampes pour limiter au maximum les impacts de la pollution lumineuse due à la lumière blanche.

### **Critères**

Depuis la première édition, l'ANPCEN souhaite favoriser les communes se fixant des objectifs de progrès, maîtrisant leur consommation énergétique, pratiquant ou développant l'extinction complète ou partielle en cours de nuit, l'optimisation de la direction des émissions de lumière pour en limiter l'impact, l'utilisation de la signalisation passive, l'absence de mise en lumière du patrimoine naturel et bâti, la suppression des lampes à lumière blanche néfastes pour l'environnement et la santé publique, sensibilisant les citoyens aux différents enjeux de l'éclairage nocturne. Des critères portent ainsi sur les installations et l'organisation de l'éclairage public, l'aménagement des sources lumineuses dans l'espace et leur temps de fonctionnement, mais aussi sur les efforts de pédagogie et d'information fournis vers les habitants sur l'ensemble des enjeux : biodiversité, nuit étoilée, énergie, etc

### **En 2013**

Pour inciter les communes de France à améliorer la qualité de nos nuits, cet événement sera reconduit en 2013.

## Quelques chiffres à retenir :

**Le concours fixe des critères exigeants, toutes les communes de France ont souvent de grands progrès à accomplir, même les labellisées...**

**124 communes** : parmi les labellisées déclarent avoir fait une expérimentation en 2011. Celle-ci permet souvent de faire la pédagogie des enjeux et des dispositions à prendre. L'expérience montre qu'elles sont en général très positives et conduisent à généraliser les mesures pressenties.

**18 jours** : c'est la durée moyenne de fonctionnement des décorations lumineuses de Noël pour les communes labellisées

**66 communes labellisées** : indiquent mener des actions de découverte ou prise en compte de la biodiversité nocturne

**42 kWh/hab** : c'est la consommation annuelle moyenne par habitant des communes labellisées (proche de la moyenne estimée en Allemagne dans les années 2000). La moyenne française se situait en 2005 déjà au-delà des 92 kWh/hab. (données ADEME).

**4,5 habitants par luminaire en moyenne pour les communes labellisées de moins de 5000 habitants** : le taux d'équipement en éclairage des communes comprend de fortes disparités : on constate une variation de 2 à 50 habitants en proportion par luminaire, selon les communes candidates. Pour comparaison, la moyenne nationale se situait à 7 habitants par luminaire en 2005 (données ADEME).

**110 W** : la puissance électrique des lampes utilisées est en diminution permettant des économies d'énergie (à comparer au chiffre de 140W/lampe de l'étude ADEME de 2005) due en particulier à la suppression des lampes de faible rendement comme celle à vapeur de mercure haute pression, représentant moins de 20% des lampes recensées (près de 40% nationalement en 2005),

**151 des communes labellisées** : indiquent connaître les objectifs fixés dans les lois Grenelle de l'environnement quant aux nuisances lumineuses.

## L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) : une association d'intérêt général à découvrir

Avec **plus de 100 associations membres** de l'ANPCEN, **plus de 5500 personnes** sont mobilisées par l'ANPCEN, seule association nationale dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturnes, depuis plus de 15 ans.

Les bénévoles nationaux de l'association et son réseau de 70 correspondants locaux alertent citoyens et décideurs publics nationaux et locaux, sur l'évolution incontrôlée et exponentielle de l'éclairage public ou privé, entraînant des halos de pollution lumineuse, des lumières intrusives, la disparition de la nuit par dégradations de l'environnement nocturne.

Ainsi l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes toute l'année recense des données, a élaboré un cahier des charges techniques avec des étiquettes environnementales originales, sur le modèle des étiquettes énergie déjà connues. Celles-ci permettent aux élus de situer la performance des dispositifs existants et/ou de fixer leurs objectifs en termes d'éclairage public. Les étiquettes permettent également aux élus de promouvoir ces objectifs de manière lisible et simple auprès des citoyens.

L'ANPCEN propose la signature d'une charte d'engagements aux communes ; elle anime, organise des échanges et rencontres, apporte des solutions et des conseils à tous ceux qui souhaitent notamment mieux gérer l'éclairage extérieur, public et privé.

L'ANPCEN a contribué à faire reconnaître l'enjeu de l'environnement nocturne désormais pris en compte dans la loi Grenelle II ; elle est consultée dans l'élaboration des décrets, arrêtés et normes Afnor; elle porte la recommandation nationale d'une meilleure gestion de la lumière dans les trames vertes et bleues sous la forme d'une « trame nocturne », mais aussi dans le plan national santé environnement, dans les certificats d'économie d'énergie, et différents dispositifs.

### Soutenir l'association dans ses actions :

**Tous les animateurs de l'association sont bénévoles et les soutiens sont indispensables à son action**

**Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes**

**3, rue Beethoven 75016 Paris**

**info@anpcen.fr [www.anpcen.fr](http://www.anpcen.fr) [www.villesetvillagesetoiles.fr](http://www.villesetvillagesetoiles.fr)**

### Documents joints :

- Protection du ciel nocturne et réduction de la pollution lumineuse : de nombreux enjeux
- Liste des communes labellisées Villes et Villages Étoilés 2012 et carte
- Liste des communes qui n'ont plus le label
- Distinctions spécifiques du jury national
- Présentation des panneaux d'entrée de ville
- Diplôme remis aux communes

### Documents sur demande :

- Questionnaire soumis aux communes candidates (consultable aussi sur [www.villesetvillagesetoiles.fr](http://www.villesetvillagesetoiles.fr))
- Liste des communes labellisées situées dans un parc

### Contact presse :

**Agence Géraldine Musnier 04 78 91 19 75**

Géraldine Musnier : [geraldine@agencegeraldinemusnier.com](mailto:geraldine@agencegeraldinemusnier.com)

Isabelle Larçon : [isabelle@agencegeraldinemusnier.com](mailto:isabelle@agencegeraldinemusnier.com)

## Des enjeux indissociables les uns des autres

*Pour l'ANPCEN, il ne s'agit pas bien sûr de remettre en question la nécessité d'éclairer pour des besoins de sécurité et d'agrément, ni de supprimer l'éclairage artificiel, mais de l'organiser différemment, de manière à en atténuer les impacts négatifs, en faire un service adapté aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. En une cinquantaine d'années, l'homme a bouleversé l'alternance naturelle du jour et de la nuit en développant de manière anarchique et disproportionnée l'éclairage artificiel. Un halo de lumière enveloppe chaque ville et village de France. Au cœur du débat 2013 sur la transition énergétique, l'ANPCEN rappelle qu'il convient d'agir par l'efficacité comme par la sobriété énergétique. L'éclairage non adapté a des conséquences sur les dépenses publiques, sur les humains comme sur l'environnement.*

### Dépenses publiques à maîtriser

Dans un contexte de rigueur budgétaire, l'éclairage public représente dans le budget des communes 20% de la facture globale d'énergie et 38% de la facture d'électricité. L'éclairage public représente 48% de la consommation électrique des collectivités locales en kWh<sup>1</sup>. Le potentiel d'économies budgétaires peut varier de 25 à 50%. Au coût de fonctionnement doivent être ajoutés les coûts de maintenance et d'équipement des communes (rénovation et nouvelles installations). Le coût global de l'éclairage public correspond ainsi à près du triple de la facture d'électricité liée à l'éclairage public.

### Perte d'énergie considérable, émissions de gaz à effet de serre, déchets à éviter

En France, près de 7 milliards de kWh sont utilisés pour l'éclairage public<sup>2</sup>. L'économie potentielle pour les collectivités est donc très importante : l'éclairage public représente à lui seul 48% de la consommation électrique des collectivités locales. L'ADEME et EDF estiment entre 30 et 40% la perte d'énergie pour les communes du fait d'une mauvaise qualité, d'une surpuissance des sources ou de la vétusté des installations dédiées à l'éclairage public. De plus, toute énergie inutile génère pour sa production, son approvisionnement, ses équipements et son transport, des émissions de gaz à effet de serre à diviser pourtant par quatre et des déchets nucléaires qui pourraient être évités.

### Biodiversité

Les nuisances lumineuses affectent les équilibres des écosystèmes et perturbent la chaîne alimentaire. La biodiversité diurne et nocturne a besoin d'une alternance du jour et de la nuit et beaucoup d'espèces sont nocturnes. La loi Grenelle I fixe pour objectif la prévention, la suppression ou la limitation « des émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes ». L'ANPCEN porte, notamment, la recommandation de la prise en compte de la gestion de la lumière dans les trames vertes et bleues, appelée « trame nocturne » et de la reconnaissance de la fragmentation des milieux par la lumière. L'ANPCEN est engagée dans différents rendez-vous d'études sur les relations lumière-biodiversité et les stratégies ou la réglementation liées.

### Santé

Les humains possèdent des récepteurs commandant, en fonction de la lumière ou de l'obscurité, la production d'hormones et de protéines indispensables à la croissance, à différentes fonctions ou à la régulation du sommeil. La lumière intrusive (enseignes, rues, voisinage) perturbe le sommeil et la santé des occupants d'une pièce de repos ; or les activités nocturnes produisent de plus en plus de lumières intrusives gênantes. L'ANPCEN est engagée dans différents rendez-vous d'étude et de pédagogie sur les relations entre lumière-sommeil-santé humaine.

### Le ciel, les humains, les générations futures

Le ciel nocturne a toujours eu une forte influence sur la pensée et la culture humaine : de la philosophie à la religion, de l'art à la littérature en passant par la science, la nuit a toujours été source d'inspiration et de questionnement. Le ciel nocturne est un élément naturel et inaliénable de notre environnement. Il constitue un paysage à part entière qu'il convient de préserver pour les générations futures. La constellation de la Grande Ourse comprend environ 400 étoiles visibles à l'œil nu. Aujourd'hui, une quarantaine reste visible dans les zones les moins polluées, moins d'une dizaine au centre des grandes villes.

<sup>1</sup> Source : Enquête ADEME – SOFRES 2005

<sup>2</sup> Dossier de presse - Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement : une trentaine de mesures pour accélérer les économies d'énergie suite à la table ronde sur l'efficacité énergétique, 16 12 2011.

## ANPCEN

### Concours Villes et Villages Étoilés édition 2012

Liste des 216 communes labellisées  
Classement par étoiles et code postal

#### ★★★★★ 5 étoiles / 22 communes

SAVIGNY SUR AISNE	08400
VALOUSE	26110
GRAVERON-SEMERVILLE	27110
LE VAL DAVID	27120
TOURNEDOS BOIS HUBERT	27180
LE FIDELAIRE	27190
GRANCHAIN	27410
L'HOSMES	27570
FONTAINE BELLENGER	27600
AVIRON	27930
LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX	27930
LE BOULAY MORIN	27930
LE MESNIL FUGUET	27930
SAINTE MARTIN LA CAMPAGNE	27930
SAINTE VIGOR	27930
SAINTE QUENTIN LÈS BEAUREPAIRE	49150
LOUERRE	49700
MONCE EN BELIN	72230
FERCÉ SUR SARTHE	72430
FLEE	72500
BEAUREPAIRE	76280
YQUEBEUF	76690

#### ★★★★ 4 étoiles / 51 communes

RESSONS LE LONG	02290
BAULNE-EN-BRIE	02330
VACHÈRES	04110
CUREL	04200
EOURRES	05300
SAINTE ANDRÉ LACHAMP	07230
ARREUX	08090
SAINTE MENGES	08200
LOUBAUT	09350
COURCOURY	17100
CURLEY	21220
SEGROIS	21220
CHEUGE	21310
BAUBIGNY	21340
FUSSEY	21700
SAINTE LEGER LE GUERETOIS	23000
NANTHEUIL	24800
LE TREMBLAY-OMONVILLE	27110
ARNIÈRES-SUR-ITON	27180
CLAVILLE	27180
LES BAUX SAINTE CROIX	27180
LES VENTES	27180
LA FERRIÈRE SUR RISLE	27760
GAUVILLE LA CAMPAGNE	27930
SACQUENVILLE	27930
LA COUYERE	35320
SACHE	37190
TAUXIGNY	37310
PONTHOUX	39170
LA BARRE	39700
COULOMMIERS LA TOUR	41100
TRINAY	45410
BEAUREGARD	46260
REILHAC	46500
SAVENNIÈRES	49170
LA CHAPELLE SAINTE FLORENT	49410
MURS-ERIGNE	49610
FORGES	49700
HELLEVILLE	50340
SAINTE GERMAIN DES VAUX	50440
LA MEAUFFE	50880
CHERANCE	53400
BELLEBRUNE	62142
CELLULE	63200
GUERFAND	71620
JUPILLES	72500
THOIRÉ-SUR-DINAN	72500
RONCHEROLLES SUR LE VIVIER	76160
SAINTE HIPPOLYTE LE	
GRAVEYRON	84330
LA CHAPELLE AUX LYS	85120
BIGNOUX	86800

**ANPCEN - Concours Villes et Villages Étoilés édition 2012**  
**Liste des 216 communes labellisées (suite)**

<b>★★★ 3 étoiles / 39 communes</b>		<b>★★ 2 étoiles / 36 communes</b>	
ESTOUBLON	04270	SAINS-RICHAUMONT	02120
ECORDAL	08130	SIGOYER	04200
ARCAY	18340	VAL-DES-PRÉS	05100
MAUSSAC	19250	CHARRON	17230
SORNAC	19290	GOURVILLETTE	17490
PONCEY-LÈS-ATHÉE	21130	REULLE-VERGY	21220
MAGNY-LES-AUBIGNY	21170	CHAMBLANC	21250
LACOUR D'ARCENAY	21210	FÉNAY	21600
TRUGNY	21250	LABERGEMENT-LÈS-SEURRE	21820
CORCELLES LES CITEAUX	21910	HONDOUVILLE	27400
SAINT SULPICE LE GUÉRÉTOIS	23000	LE MESNIL JOURDAIN	27400
SAINT-GEORGES NIGREMONT	23500	CANDES SAINT MARTIN	37500
SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	27180	SAINTE MAURE DE TOURAINE	37800
GLISOLLES	27190	LESCHERES	39170
LA VACHERIE	27400	SEIGY	41110
SAINT ETIENNE DU VAUVRAY	27430	NEUVY	41250
GEVINGEY	39570	SAINT CLAUDE DE DIRAY	41350
CHÂTEAUVIEUX	41110	SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE	42220
FONTAINES-EN-SOLOGNE	41250	BOISSET SAINT PRIEST	42560
HUISSEAU SUR COSSON	41350	SUCE-SUR-ERDRE	44240
LAY	42470	COUZOU	46500
LENTILLAC DU CAUSSE	46330	TRELAZE	49800
CARLUCET	46500	PÉRIERS	50190
JUVARDEIL	49330	BIVILLE	50440
LA MEIGNANNE	49770	BLAINVILLE SUR MER	50560
BRAIN SUR L'AUTHION	49800	LE HOMMET D'ARTHENAY	50620
JOBOURG	50440	WISMES	62380
VAUVILLE	50440	AULNAT	63510
CONCORET	56430	JOUX	69170
SAINT GENÈS CHAMPANELLE	63122	SAINT REMY DE SILLE	72140
CHATELDON	63290	VERNOU LA CELLE SUR SEINE	77670
CHASSELAS	71570	CERIZAY	79140
SAINT PIERRE DE GENE BROZ	73360	BEAUVOIR SUR MER	85230
SAINT-SIXT	74800	VETRIGNE	90300
CHÂTENAY	77167	VILLENEUVE SUR AUVERS	91580
LA GUYONNIÈRE	85600	LES MAKES SAINT LOUIS	97450
REAUMUR	85700		
BONNES	86300		
NOUAILLÉ-MAUPERTUIS	86340		



### ★ 1 étoile / 68 communes

MONTAGNIEU	01470
MIRABEAU	04510
SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES	05260
SAINT GENIS	05300
LUC SUR AUDE	11190
LAURAGUEL	11300
DOUZENS	11700
BADENS	11800
BARBAIRA	11800
VERTEUIL-SUR-CHARENTE	16510
SAINTE MARIE DE RE	17740
LACELLE	19170
VIGEOIS	19410
LAGRAULIERE	19700
FLAMMERANS	21130
ALISE SAINTE REINE	21150
BROCHON	21220
SAINT-PHILIBERT	21220
LANTHES	21250
BELLENEUVE	21310
BAIGNEUX-LES-JUIFS	21450
NEUILLY-LES-DIJON	21800
NOIRON SOUS GEVREY	21910
SAINTE FEYRE	23000
MONTAIGUT LE BLANC	23320
CHATEAUNEUF SUR ISERE	26300
GENISSIEUX	26750
NASSANDRES	27550
LESNEVEN	29260
ROSCOFF	29680
BRUZ	35170
THORIGNÉ-FOUILLARD	35235
FONDETTES	37230
BERNIN	38190
REVEL	38420
LAVANS LES DOLE	39700
BOËN	42130
CHEVRIERES	42140
CHUYER	42410
SURY LE COMTAL	42450
SAINT MARS DU DÉSERT	44850
VIDAILLAC	46260
ESPEDAILLAC	46320
CHALONNES SUR LOIRE	49290
SAUMUR	49400
AMBILLOU-CHATEAU	49700
GUEUX	51390
BAYON	54290
MÉNÉTROL	63200
CHAPTUZAT	63260
SAINT GENES DU RETZ	63260
PONT DU CHÂTEAU	63430

### ★ 1 étoile

AMBERT	63600
MIREFLEURS	63730
SERRES-CASTET	64121
REIPERTSWILLER	67340
HAGUENAU	67504
KAYSERSBERG	68240
LABAROCHE	68910
ESLETTES	76710
LA GRANDE PAROISSE	77130
JAMBVILLE	78440
BONNELLES	78830
CHAPTELAT	87270
SAINT GENCE	7510
XONRUPT LONGEMER	88400
SACY	89270
ENTRE-DEUX	97414

### Liste des communes labellisées depuis 2009, ayant perdu leur label :

LANDIFAY ET BERTAIGNEMONT	02120
LE HÉIRE LA VIEVILLE	02120
RONGERES	03150
SQUIFFIEC	22200
ACCOLANS	25250
ST LUNAIRE	35800
OUCHAMPS	41120
COUVERTPUIS	55290
QUINQUEMPOIX	60130
COLONARD CORUBERT	61340
LE CERCUEIL	61500
LUX	71100
AUZOUVILLE SUR RY	76116
GONZEVILLE	76560

### Communes labellisées situées dans un Parc national ou un Parc naturel régional

Les communes labellisées se situent en tout point du territoire français et les enjeux des nuisances lumineuses sont à résoudre partout. Lorsqu'elles sont situées dans des espaces protégés, elles ont néanmoins des responsabilités spécifiques.

Après de nombreuses coopérations locales, l'ANPCEN a souhaité nouer un partenariat global avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France et avec les Parcs nationaux de France.

**47 communes en 2012** sont situées dans un parc :

**16 communes ont 1 étoile,**  
**10 communes 2 étoiles,**  
**11 communes 3 étoiles,**  
**10 communes 4 étoiles.**

*Liste fournie sur demande*

## Premier jury national - Concours Villes et Villages Étoilés - édition 2012

### Les catégories et les distinctions

#### ❖ **Catégorie « commune du littoral »**

*Les choix de communes du littoral méritent une attention particulière ; en effet souvent les éclairages mal orientés ont des effets sur les milieux aquatiques. Leurs fréquentations touristiques a pu accroître l'artificialisation des côtes et avoir tendance à multiplier les équipements lumineux côtiers*

#### **Ste Marie de Ré (17 - Charente Maritime – 3139 habitants)**

Le jury a été intéressé par : la volonté d'entraînement de communes de l'île dans un processus collectif de progrès et la recherche de protection et valorisation de paysages nocturnes. Les objectifs sont ainsi à la fois environnementaux, économiques et culturels. La commune coopère avec des associations locales (Ré nature environnement et LPO) et nationale (ANPCEN).

#### ❖ **Catégorie « commune d'un Parc national »**

*Les initiatives prises dans les espaces protégés méritent une attention particulière. Elles devraient s'inscrire dans une démarche d'ensemble, afin de prendre en compte l'environnement nocturne dans les chartes et documents de référence et servir de témoignages ou bonnes pratiques pour d'autres espaces protégés.*

#### **Entre Deux (974 - Ile de la Réunion – 6 263 habitants) Parc national de la Réunion**

Le jury a été intéressé par : la réflexion d'ensemble en cours dans un espace protégé et touristique, le remplacement de matériel inadapté, et une attention à la biodiversité locale et spécifiquement à la protection des Pétrels de Barau dont les jeunes s'envolent de nuit et sont perturbés par les éclairages nocturnes.

#### ❖ **Catégorie « commune d'un Parc naturel régional »**

*Les initiatives prises dans les espaces protégés méritent une attention particulière. Elles devraient s'inscrire dans une démarche d'ensemble, afin de prendre en compte l'environnement nocturne dans les chartes et documents de référence et servir de témoignages ou bonnes pratiques pour d'autres espaces protégés*

#### **Saumur (49 - Maine et Loire – 28 000 habitants) Parc naturel régional Loire Anjou Touraine**

Le jury a été intéressé par : la réflexion menée dans un espace protégé, avec une attention spécifique à la protection d'un fleuve comme la Loire et sa biodiversité ; de plus la taille de la ville dans un PNR est soulignée dans un environnement où nombre de communes alentour pratiquent l'extinction en cours de nuit. Enfin, la démarche de Saumur illustre que la taille de la commune n'est pas un handicap et pourrait inciter d'autres villes de même taille en France, intéressées, à s'engager.

❖ **Catégorie « commune avec implication-sensibilisation des citoyens dans les actions d'éclairage public »**

Les initiatives prises en relations avec les citoyens méritent une attention particulière. La sensibilisation aux enjeux, la participation des citoyens à l'élaboration de la décision ou à son analyse sont importantes pour l'ANPCEN.

**Saint Gence (87 – Haute Vienne – 1 990 habitants)**

Le jury a été intéressé par : la sensibilisation et l'accompagnement par l'ANPCEN, les dispositions prises pour consulter les citoyens en amont et en aval des décisions, le processus incluant une expérimentation et le dialogue initié autour de remarques constructives des habitants.

❖ **Catégorie « commune ayant une forte progression dans le concours »**

Le concours a pour objectif de favoriser les démarches d'améliorations continues. La progression en nombre d'étoiles obtenues est un témoin.

**Saint Sulpice le Guéretois (23 – Creuse – 2 070 habitants)**

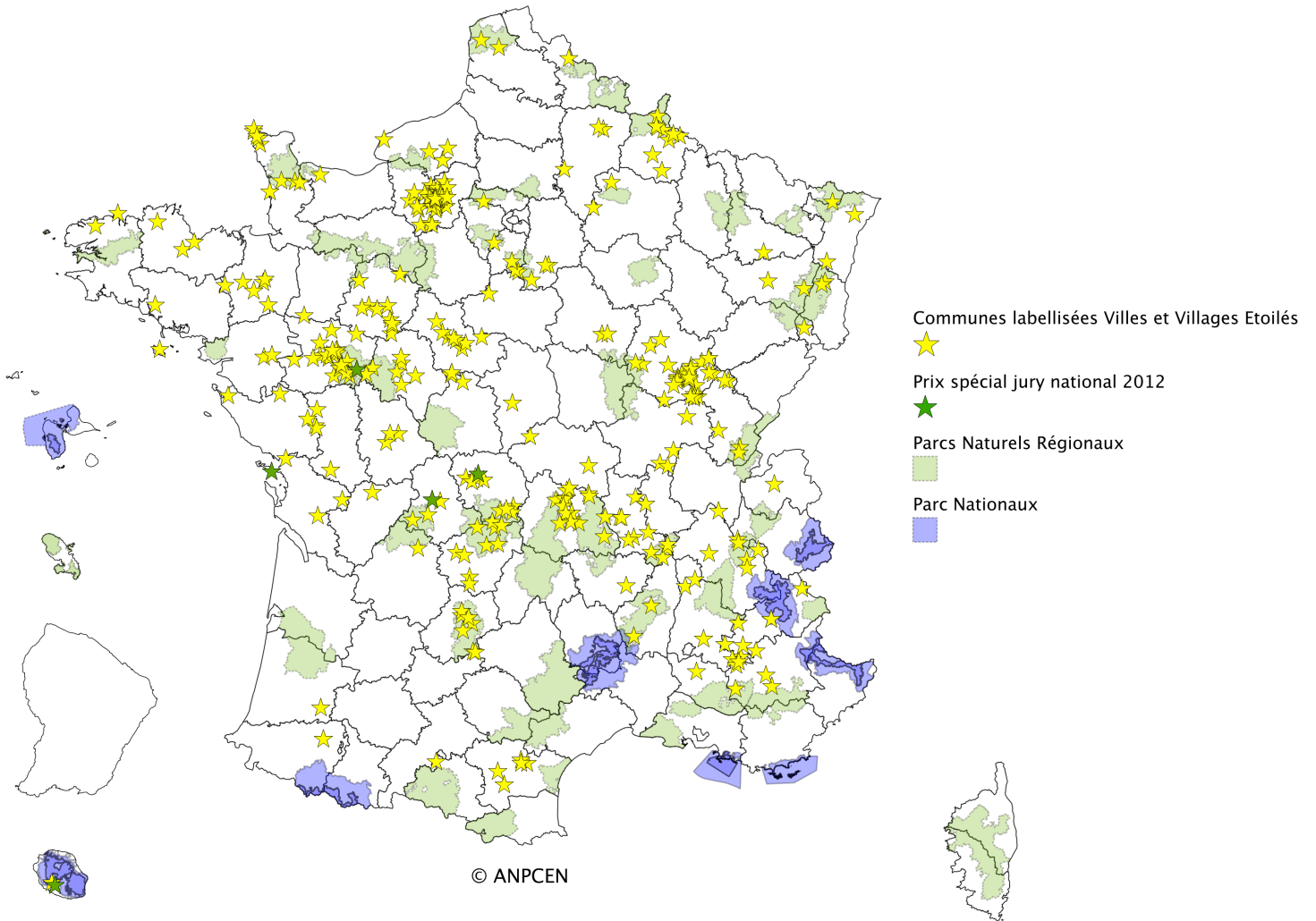
Le jury a été intéressé par : la forte progression de la commune de 0.5 à 3 étoiles sur une durée limitée de 2 ans, démontrant une volonté forte d'améliorations, favorisée par l'implication et la motivation du maire qui en a fixé les objectifs



# ANPCEN - Concours Villes et Villages Étoilés édition 2012

## Carte des labellisées en France

La carte des communes labellisées Villes et Villages étoilés depuis 4 ans



**ANPCEN - Concours Villes et Villages Étoilés édition 2012**  
**Les panneaux pour les communes labellisées**



# ANPCEN - Concours Villes et Villages Étoilés édition 2012

## Diplôme remis aux communes labellisées



### CONCOURS NATIONAL « VILLES & VILLAGES ÉTOILÉS » 2012



L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES  
A ATTRIBUÉ

## LE LABEL 1 ÉTOILE

À LA COMMUNE DE **MONTAGNIEU 01470**

REPRÉSENTÉE PAR MME ARRIGONI AMANDINE – MAIRE

LE 4 JANVIER 2013

LE PRÉSIDENT DE L'ANPCEN:

LE CONCOURS VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS EST ORGANISÉ PAR L'ANPCEN, MEMBRE DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT,  
AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE.

